

## CONSEIL SCIENTIFIQUE Du 21 juin 2018

### COMPTE RENDU N°10

**Présents** : Delphine ACKERMANN, Martin AURELL, Marlène BELLY, David CLARYS, Harmony DEWEZ, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Vanessa ERNST-MAILLET, Gilles MARMASSE, Vincent MICHEL, Adeline MIRANDA, Gilles MOREAU, Christian PAPINOT, Elise PELLADEAU, Cyril PERRET, Pauline QUEMART, Fanny RENARD, Mohamed TAABNI, Nicolas VIBERT, Alexandre VINCENT.

**Excusés** : Claire BEAUSSE, Céline BERGEON, Cédric BOUQUET, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Sandrine GIL, Jérôme GREVY, Anne JOLLET, Catherine MALE, Marie-Amélie MARTINIE, Eric PALAZZO, Dominique ROYOUX.

#### 1- Approbation du procès-verbal du 31 mai 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins une abstention.

#### 2- Présentation du laboratoire HERMA

Dans la continuité des présentations de laboratoires effectuées aux précédents Conseil Scientifique (CS), Nadine Dieudonné-Glad a présenté le laboratoire HerMA.

Le support de présentation se trouve en pièce-jointe.

#### 3- Enveloppe Recherche Mutualisée (ERM)

La question du jour porte sur la ventilation de l'ERM, suite à l'enquête menée dans les semaines précédentes sur les soutenances à venir.

Un historique est d'abord présenté quant aux principes d'attribution :

- 1000 € pour soutenances relevant uniquement de SHA,
- 500 € pour les cas d'inscription dans une autre UFR de l'UP, pour un laboratoire par ailleurs relevant de SHA,
- 150 € pour les cotutelles avec l'institut Catholique de Paris (ICP), les thèses en cotutelle variant suivant les conventions.

L'année dernière toutes les demandes avaient été satisfaites, quel que soit le taux d'exécution du laboratoire en juin, car il s'agissait de la première année du dispositif, et que la dotation de l'ERM (32000€) était supérieure au montant total des demandes, estimé à 30 000€.

Le conseil avait néanmoins réaffirmé le principe d'utilisation des paiements effectifs en juin (60%) comme critère de décision pour 2018 (cf. CR du CS du 22 juin 2017).

La situation se présente différemment cette année, avec une ERM dotée de 25 509,24€ (cf. CR du CS du 25 janvier 2018), pour 34 soutenances annoncées.

La synthèse des prévisions de soutenances de thèses et d'HDR est présentée en Annexe 1.

En se fondant sur les taux de paiements des laboratoires au 18 juin seul l'équipe CAPS pourrait prétendre à un financement de ses soutenances via l'ERM. Il est donc proposé des solutions d'assouplissement afin de permettre une utilisation collective de l'ERM, tout en conservant comme critère celui fixé par le CS, à savoir les paiements effectifs :

- Partir des dotations initiales (et non des dotations réelles pour ne pas pénaliser les laboratoires ayant reçu tardivement leur complément de dotation)
- Défalquer de ces dotations les prélèvements opérés depuis le début de l'année (reprographie, téléphone, affranchissement)
- Abaisser le taux de dépenses réalisées à 55% et non 60 % pour ne pas trop pénaliser de laboratoires

Ces assouplissements à la règle initiale permettent aux laboratoires **CESCM, MAPP, CRIHAM, MIGRINTER, HERMA, GRESCO**, et à l'équipe **CAPS** d'entrer dans le dispositif. Le **CERCA** (taux de paiement de 50,43%) et **RURALITES** (40,19%) ne peuvent alors entrer dans le dispositif cette année.

Les données budgétaires sont présentées en Annexe 2.

Après discussion en séance sur ces dispositions, sur « l'effet couperet » suscité par l'utilisation des taux d'exécution, ainsi que sur les différences entre laboratoires sur le mode de prélèvement des contrats avec salaire, **ces propositions sont mises au vote et adoptées par 15 voix pour et 4 abstentions.**

Il ressort des échanges le souhait du conseil qu'une nouvelle discussion ait lieu en son sein quant à la pertinence d'utiliser le critère du taux de paiement et non d'engagement, que beaucoup de directeur.trice.s d'unités estiment plus maîtrisable. La question sera mise à l'ordre du jour de l'un des conseils de l'automne. De même il s'agira de réfléchir de nouveau au financement à venir de l'ERM, rendu plus difficile par ses propres effets vertueux (augmentation du taux d'exécution des laboratoires).

Les dispositions adoptées conduisent à un reliquat actuellement estimé à environ 2500€ et probablement appelé à grossir (soutenances non réalisées). La discussion collective conduit à soumettre au vote deux possibilités d'utilisation :

- Répartition de cette somme entre les soutenances des deux laboratoires qui ne répondent pas aux critères du système principal, dans la limite du montant maximal prévu par ledit système.
- Financement d'un nouvel appel de soutien aux publications à l'automne.

Ces propositions sont mises au vote. **La première proposition l'emporte par 13 voix en sa faveur, contre 6 voix pour la seconde.** Des vérifications seront réalisées dès à présent, ainsi qu'en septembre et octobre avec les écoles doctorales et/ou la scolarité de l'UFR afin de s'assurer de l'effectivité des soutenances annoncées et d'ajuster ainsi l'enveloppe restante.

#### **4- Examen et classement des demandes d'accompagnement de projet de recherche des jeunes maîtres de conférences pour l'année 2018-2019**

Comme nous l'avions envisagé dans les CS précédents, ce dispositif lancé par l'Université de Poitiers (UP) a fini par être diffusé, mais selon un calendrier particulièrement réduit.

Ainsi, l'appel a été diffusé le 11 juin et le retour des dossiers a été fixé par l'UFR au 18 juin, ce qui laissait très peu de temps aux collègues désigné.e.s pour expertiser les dossiers en amont de ce CS. Les collègues concerné.e.s sont remercié.e.s pour avoir fait ce travail dans l'urgence.

Il est rappelé que l'objectif du dispositif est de favoriser le développement de projets de recherche, la publication et la valorisation des résultats de la recherche.

Le principe est une décharge de 64h eq. TD, financée pour 1/3 par le laboratoire et 2/3 par l'université. Pour être éligibles, les MCU doivent être titulaires au début de la décharge, être âgé(e)s de moins de 40 ans et avoir moins de 6 ans d'exercice (sauf arrêts maladie, maternité, etc.).

Les critères fixés par l'UP sont la pertinence du projet scientifique et la pertinence des objectifs de production scientifique (publications, brevets, productions...) et de valorisation.

L'historique des demandes est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>Année*</b>	<b>Dossiers SHA</b>	<b>Retenus par l'UP</b>
2011- 2012	4	4
2012- 2013	4	1
2013- 2014	6 (dont 1 renouvellement)	2
2014- 2015	6 (dont 1 renouvellement)	5 (renouvellement non retenu)
2015- 2016	7 (dont 1 renouvellement)	6 (renouvellement non retenu)
2016- 2017	7	2

\* Année de classement des dossiers, la décharge étant effective l'année suivante

Cette année, 4 dossiers ont été reçus et expertisés par un(e) spécialiste (même discipline / laboratoire), et un(e) extérieur(e) à la discipline. A l'issue de la présentation des dossiers, les membres du CS s'accordent pour considérer qu'il s'agit de 4 excellents dossiers qui méritent tous cette décharge.

Le représentant du CeRCA (3 dossiers) indique que ses dossiers sont tous d'un très haut niveau scientifique, deux étant d'un niveau supérieur et équivalent (Anna Potocki et Nelly Goutaudier). Il est alors convenu de classer Sandrine Kalenzaga en 4<sup>e</sup> place.

Puisqu'il s'agit d'opérer un classement, les membres du CS proposent de regarder spécifiquement les implications collectives administratives et pédagogiques. Après une présentation spécifique de ces éléments un vote est organisé et conduit à classer en 1<sup>ère</sup> **Emilie Kurdziel** (13 voix, 4 pour Anna Potocki, 1 pour Nelly Goutaudier). Le deuxième vote amène à classer **Anna Potocki en 2<sup>e</sup> position** (13 voix, 4 pour Nelly Goutaudier, 1 blanc). De fait, **Nelly Goutaudier est classée en 3<sup>e</sup> place**.

Le tableau du classement est présenté en Annexe 3.

Pour rappel, ce dispositif est amené à disparaître, au plus tard lorsque tou.te.s les MCU concerné.e.s en auront bénéficié. Les MCU nouvellement nommé.e.s sont maintenant concerné.e.s par le Décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 qui prévoit une décharge de 32h pour les MCU la 1<sup>ère</sup> année de leur nomination, associée au suivi de 32h de formation et la possibilité d'avoir 32h supplémentaires dans les 5 années suivant la titularisation, sur demande, pour complément de formation à la pédagogie.

## **5- Examen et classement des demandes de Congé de Recherche et Conversion Thématique (CRCT) 2018-2019**

L'objectif des CRCT est d'attribuer du temps pour mener à bien un projet de recherche et/ou une conversion thématique.

Le principe est d'accorder une durée maximale de 12 mois sans enseignement (avec fractionnement possible par période de 6 mois). Pour être éligible, il faut avoir au moins 3 années d'exercice. Une demande au CNU peut avoir été faite en amont, sans qu'elle soit obligatoire. Selon l'appel de l'UP, les critères de sélection portent sur la qualité du projet scientifique, l'insertion dans un laboratoire reconnu de l'établissement, et l'organisation proposée du congé, avec calendrier précis de la période envisagée.

L'historique des demandes est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année*	Dossiers SHA	Retenus par l'UP
2011-2012	7	3
2012-2013	6	1
2013-2014	1	1
2014-2015	1	1
2015-2016	2	0
2016-2017	5	2

\* Année de classement des dossiers, la décharge étant effective l'année suivante

Cette année, 3 dossiers ont été reçus et expertisés par un(e) spécialiste (même discipline / laboratoire), et un(e) extérieur(e) à la discipline.

A l'issue de leur présentation, l'ensemble des dossiers est jugé d'une grande qualité et répondant parfaitement aux critères. Comme pour les décharges MCU, le critère d'engagement collectif pourrait être utilisé.

Un vote est organisé et permet de classer **Nadine Dieudonné-Glad en 1<sup>ère</sup> position** (11 voix, 3 voix pour Léïla Selimbegovic, et 2 voix pour Benoît Leroux). Le 2<sup>e</sup> vote amène à placer **Léïla Selimbegovic en 2<sup>e</sup> position** (9 voix, 6 pour Benoît Leroux, 1 nul).

### **Classement final :**

- 1- Nadine Dieudonné-Glad (HERMA/Histoire de l'Art) : 12 mois
- 2- Léïla Selimbegovic (CeRCA/Psychologie) : 6 mois
- 3- Benoît Leroux (GRESKO/Sociologie) : 6 mois

### **6- Questions diverses**

Depuis l'automne 2017 l'UP est engagée dans un processus de labélisation HRS4R (Human resources strategies for researchers). Il s'agit de la reconnaissance de l'adhésion de l'UP aux principes de la charte européenne du chercheur et des actions qu'elle mettra en place dans les années à venir en vue de sa réalisation pleine et entière.

Une présentation de la démarche et de la stratégie a été faite le 18 mai dernier à la MSHS à la communauté des chercheurs.

Une page dédiée a été créée sur le site de l'université, permettant à chacun de prendre conscience des enjeux.

<http://www.univ-poitiers.fr/recherche/charte-europeenne-du-chercheur/>

De même une adresse fonctionnelle a été mise en place afin de recueillir les propositions de chacun sur le sujet.

[hrs4r@univ-poitiers.fr](mailto:hrs4r@univ-poitiers.fr)

**L'assesseur à la Recherche**



**David CLARYS**

Annexe 1 - Synthèse de l'enquête sur les prévisions de soutenances de thèses et HDR  
Séance du Conseil Scientifique de l'UFR SHA du 21 juin 2018

Laboratoire	Thèses ou HDR SHA	Thèses en cotutelle	Thèse inscrite dans une autre composante	Thèse en convention ICP	Total
Eq. CAPS	1				1
CERCA	6				6
GESCM		2	2		4
CRIHAM	4				4
GRESKO	4				4
HeRMA	2				2
MAPP	4			1	5
MIGRINTER	3	2			5
RURALITES	3				3
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>34</b>

**Annexe 2 - Situation budgétaire des laboratoires au 18 juin 2018 – Crédits de Paiements**  
**Séance du Conseil Scientifique de l'UFR SHA du 21 juin 2018**

Le premier tableau correspond à une application stricte des critères validés par le CS. Le deuxième tableau renvoie à la proposition d'assouplissement présentée en séance.

	A	B	H	I	J	K	L
1	<b>SHA - FONCTIONNEMENT -</b>						
2	Hors convention de recherche						
3			<b>CREDITS DE PAIEMENTS</b> = Consommation au paiement de la dépense (facture ou remboursement à l'agent)				<b>% des dépenses payées / dépenses engagées</b>
4	<b>CF</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BUDGET</b> BP + BR + Virements (en + ou en -)	<b>CONSO</b>	<b>Disponible</b>	<b>Taux d'exécution budgétaire</b>	
5	U06C11	CESCM	35 156,30 €	20 642,17 €	14 514,13 €	58,72%	72,47%
6	U06C12	MAPP	5 605,42 €	2 306,29 €	3 299,13 €	41,14%	99,64%
7	U06C13	CRIHAM	25 318,19 €	9 528,83 €	15 789,36 €	37,64%	80,42%
8	U06C14	RURALITES	16 382,58 €	3 322,41 €	13 060,17 €	20,28%	38,82%
9	U06C15	CERCA	55 102,81 €	24 232,45 €	30 870,36 €	43,98%	76,13%
10	U06C17	MIGRINTER	37 743,08 €	17 799,79 €	19 943,29 €	47,16%	67,91%
11	U06C18	HERMA	13 850,42 €	6 612,86 €	7 237,56 €	47,74%	55,03%
12	U06C19	GRESKO	21 196,61 €	8 896,40 €	12 300,21 €	41,97%	100,07%
13	U06C20	CAPS	11 714,28 €	7 070,67 €	4 643,61 €	60,36%	81,77%

	A	B	H	I	J	K	L	M
1	<b>SHA - FONCTIONNEMENT</b>							
2	<i>Sur la base des dotations ouvertes</i>							
3								
4								
5								
6			<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>% des dépenses payées / dépenses engagées</b>	
7			<b>Budget de paiement</b>					
8	<b>CF</b>	<b>Laboratoire</b>	<b>Dotations ouvertes au BI 2018 Fonctionnement</b>	<b>VIIN</b> = prélèvement sur enveloppe budgétaire (exemple frais de reprographie)	<b>CONSO</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>TX</b>	
9	U06C11	CESCM	11 715,34 €	16 816,01 €	20 642,17 €	37 458,18 €	319,74%	72,47%
10	U06C12	MAPP	7 254,84 €	2 446,87 €	2 306,29 €	4 753,16 €	65,52%	99,64%
11	U06C13	CRIHAM	18 137,10 €	892,01 €	9 528,83 €	10 420,84 €	57,46%	80,42%
12	U06C14	RURALITES	13 300,54 €	2 023,04 €	3 322,41 €	5 345,45 €	40,19%	38,82%
13	U06C15	CERCA	49 876,32 €	920,48 €	24 232,45 €	25 152,93 €	50,43%	76,13%
14	U06C17	MIGRINTER	30 833,07 €	682,04 €	17 799,79 €	18 481,83 €	59,94%	67,91%
15	U06C18	HERMA	12 091,40 €	4 529,70 €	6 612,86 €	11 142,56 €	92,15%	55,03%
16	U06C19	GRESKO	9 069,26 €	474,87 €	8 896,40 €	9 371,27 €	103,33%	100,07%
17	U06C20	CAPS	9 673,12 €	8,05 €	7 070,67 €	7 078,72 €	73,18%	81,77%

Annexe 3 - Classement des dossiers de demande de décharges jeunes maîtres de conférences

Séance du Conseil Scientifique de l'UFR SHA du 21 juin 2018

Classement	Candidat(e)	Laboratoire	Département	Date naissance	Date nomination
1	<b>KURDZIEL Emilie</b>	CESCM	Histoire	04/06/1980	01/09/2016
2	<b>POTOCKI Anna</b>	CeRCA	Psychologie	15/10/1986	01/09/2013
3	<b>GOUTAUDIER Nelly</b>	CeRCA	Psychologie	23/09/1987	01/09/2016
4	<b>KALENZAGA Sandrine</b>	CeRCA	Psychologie	30/01/1981	01/09/2014